

AGRUME ADHERE A L'UNION HARMONIE MUTUELLES

Paris, le 19 février 2013 –**Lors de son Assemblée Générale du 30 janvier dernier, l'union de groupe mutualiste AGRUME a décidé d'adhérer à l'Union Harmonie Mutuelles. AGRUME regroupe 30 mutuelles d'entreprise, représentant 800 000 personnes protégées.**

En adhérant à l'Union Harmonie Mutuelles, AGRUME se donne ainsi les moyens d'assurer ses missions auprès de ses mutuelles membres.

En adhérant à l'Union Harmonie Mutuelles, AGRUME souhaite développer les services dédiés aux mutuelles qu'elle regroupe. Trois objectifs prioritaires sont identifiés :

- élargir sa capacité financière ;
- répondre plus facilement aux éventuels besoins de garantie financière de ses membres ;
- mutualiser les services d'AGRUME et de l'Union Harmonie Mutuelles et faire bénéficier aux mutuelles AGRUME des services proposés par l'Union Harmonie Mutuelles (ex : accès au réseau Kalivia).

« AGRUME respecte l'autonomie, la liberté d'administration de ses membres et l'indépendance des mutuelles adhérentes tout en mutualisant des compétences et des moyens. L'Union Harmonie Mutuelles partage ces valeurs et cette philosophie.

A l'heure de l'ANI, l'adhésion à l'Union Harmonie Mutuelles concrétise un partenariat dont bénéficieront l'ensemble de nos mutuelles dans la perspective des accords de branche » observe Jean-Claude Albinet, Président d'AGRUME et de l'UNME.

Cette adhésion conforte le pôle des mutuelles associées au Groupe Harmonie. Au sein du Groupe Harmonie, une union regroupe 18 mutuelles d'entreprise ou interprofessionnelles (pour un total de 350 000 personnes protégées). Les synergies entre cette Union et AGRUME devront permettre de créer un véritable espace de dialogue, de partages d'expériences et de mutualisation pour les mutuelles désireuses de s'adosser à un groupement mutualiste et de conserver leur indépendance.



Communiqué de presse

A propos d'Agrume

Fondée en 2008 par 27 mutuelles adhérentes à l'UNME (l'Union Nationale des Mutuelles en Entreprise – porte-parole des mutuelles en entreprise au sein des instances du mouvement mutualiste et vers les partenaires sociaux et institutionnels), Agrume est une union de groupe mutualiste (UGM) qui représente :

- 30 mutuelles adhérentes
- 803 588 personnes protégées
- 160M€ de cotisations santé
- 119 M€ de Fonds propres

UGM au sein de l'UNME, AGRUME a pour vocation de :

1. Définir et conduire une politique commune de communication.
2. Mettre en place des mécanismes permettant une entraide technique et financière entre ses membres à partir de modes de financement et de modalités prédéfinies.
3. Mettre en place des outils communs de prévention et de gestion des risques par AGRUME.

A propos de l'Union Harmonie Mutuelles

L'Union Harmonie Mutuelles regroupe les mutuelles Harmonie Mutuelle, Mare Gaillard, Mutuelle Nationale Aviation Marine (MNAM), SMAR, et Cesare Pozzo.

Cette union représente :

- Près de 4,8 millions de personnes protégées
- 123 630 bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)
- 583 400 personnes assurées au titre du régime social des indépendants (RSI)
- 35 200 entreprises adhérentes
- 2,25 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Dans le cadre de cette union :

- Prévadiès, Harmonie Mutualité, Mutuelle Existence, Santévie et SPHERIA Val de France ont fusionné à fin 2012 pour construire ensemble la 1^{ère} mutuelle santé de France : Harmonie Mutuelle.
- La MNAM Harmonie Mutuelles et la SMAR Harmonie Mutuelles ont le projet de fusionner à fin 2013 pour créer *Harmonie Fonction Publique*.
- La Mutuelle Mare Gaillard et Cesare Pozzo, mutuelles actuellement membres de l'Union Harmonie Mutuelles, conservent toute leur place au sein de l'Union.

Contacts Presse:

Union Harmonie Mutuelles - Agence Wellcom

Marlène Droulin / Marion Obadia

harmonie-mutuelle@wellcom.fr - Tél. : 01 46 34 60 60

AGRUME

Marie-Line Ducré, directrice générale de l'UNME

mlducré@unme.fr – Tél. : 01 40 43 23 12

